

Finances (M. Benson) et de ses adjoints; j'ai démontré comment des propriétaires de petites entreprises, pêcheurs ou agriculteurs, s'étaient vu refuser des prêts par les banques, dans le cadre des lois du gouvernement mais que les banques avaient, par contre, consenti des prêts aux taux bancaires courants. En fait, elles ont délibérément sabordé la loi. La mesure à l'étude est un trompe-l'œil et le ministre sait très bien qu'elle ne donnera rien dans notre région. Seules les entreprises relativement importantes des régions fortement industrialisées du Canada pourront tirer parti des prêts aux termes du bill C-205. Ces entreprises peuvent le faire parce qu'elles savent comment s'y prendre. Elles peuvent s'adresser aux banques parce qu'elles le font depuis de nombreuses années, et elles peuvent tirer avantage de la situation. Ceux qui habitent des régions à croissance lente où l'argent est le plus serré ne peuvent en tirer profit. J'ai cité des statistiques selon lesquelles en vertu de la loi, 800 prêts ont été consentis au Canada, mais seulement deux l'ont été dans ma province, même si la loi est censée s'appliquer également d'un bout à l'autre du pays.

Les députés ont écouté le débat sur le bill C-205, mais je veux répéter ma position. Je ne m'oppose pas à des mesures spéciales en faveur de la ville de Montréal, qui souffre sans aucun doute de problèmes économiques graves à l'heure actuelle. Je ne m'oppose pas à des mesures spéciales pour le sud-est de l'Ontario, et je voudrais que des programmes spéciaux soient mis sur pied en Colombie-Britannique. Selon les prévisions, le chômage à Vancouver atteindrait 12 p. 100 cet hiver. L'effet de ce chômage sur la jeunesse et sur la population en général sera tragique et terrible.

A mon avis, il faudrait instituer des mesures spéciales, de ce genre, mais j'estime qu'en ce qui concerne le bill C-205, ce programme est conçu de façon à niveler les difficultés économiques au Canada dans toutes les régions, et notre région de la côte devrait avoir les mêmes possibilités que les autres régions au Canada. C'est l'objectif du bill, et le résultat souhaité sera peut-être atteint dans une couple de générations. Par cette initiative, le gouvernement a renoncé à la lutte contre les disparités régionales et feint d'en ignorer les raisons profondes. Je m'étonne de voir que les membres du cabinet de la région atlantique, dont deux sont présents à la Chambre, et les membres du cabinet de la région des Prairies ne s'opposent pas vivement à cette loi. Cette loi ne devrait jamais servir d'instrument pour tenter de résoudre les crises économiques d'un bout à l'autre du pays.

**M. John Gilbert (Broadview):** Je voudrais avoir un entretien cœur à cœur avec le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand) au sujet du bill C-205. Lui et moi avons en commun beaucoup de choses. Nous sommes tous deux entrés à la Chambre en 1965, nous portons le même prénom—il est Jean et je suis John—il a une ascendance française et j'ai une ascendance irlandaise, ce qui indique l'inconstance et la passion. Il a un instinct sûr, comme la plupart des Irlandais et des Français. Il est à la fois avisé et compatissant. Il est né dans un milieu ouvrier et, comme moi-même, après

[M. Lundrigan.]

avoir fait beaucoup d'efforts, il a obtenu un minimum de succès. Il a des antécédents de syndiqué et il a consacré la majeure partie de son temps au mouvement syndical. Je n'y ai pas été aussi engagé, mais j'ai déjà été un organisateur et je me crois au courant des espoirs et des aspirations des syndicalistes. Il a obtenu assez de succès à titre de chef syndical. Monsieur l'Orateur, je vais vous mettre dans le secret: il a assisté au Congrès de fondation du NPD, en 1961, à titre non pas de délégué, mais d'observateur. Dans la suite, il n'a pas jugé à propos de devenir membre du parti.

**M. Baldwin:** Il a fait un choix encore pire.

**M. Gilbert:** En 1965, il a décidé de devenir membre du parti libéral, sans doute parce qu'il voulait travailler en faveur du Québec, et il aura pensé que le NPD n'était pas en mesure d'exercer le pouvoir ni de susciter les changements qui lui tenaient à cœur pour venir en aide aux Québécois. Ce fut une grave erreur. En temps opportun, il fut donc nommé ministre de l'Immigration. Je dirais qu'il a assez bien réussi alors qu'il détenait ce portefeuille, car il a compris certains problèmes des immigrants. Les faits montrent qu'il a accompli un travail valable et équitable à titre de ministre de l'Immigration. En qualité de ministre de l'Expansion économique régionale, il n'a pas été aussi heureux. J'ai souvent pensé qu'on aurait dû le nommer ministre du Travail. Cette fonction aurait été plus conforme à ses talents, à la commisération qu'il ressent et à ses instincts subtils, mais il n'a pas eu l'occasion d'user de certains de ses instincts subtils. Il a été presque entièrement à la merci de ses conseillers économiques, ce qui l'a privé de ses moyens, car il n'est pas habitué au jargon des économistes, parfois très difficile à comprendre.

Les députés se souviendront qu'il y a un an et demi, c'est lui qui a fait adopter la loi sur les subventions au développement régional. Nous sommes aujourd'hui saisis du bill C-205 visant à modifier cette loi. Dans son discours de l'autre jour, il déclarait que 15,945 emplois permanents avaient été créés grâce à elle et qu'en outre, deux emplois supplémentaires avaient été créés par chacun d'entre eux pour atteindre finalement le total de 48,000 emplois. Nous ne devrions pas oublier qu'au 30 novembre, il y avait 476,000 chômeurs au Canada et que, d'après le ministre, il y avait en octobre 159,000 chômeurs au Québec. A juste titre, le ministre déclarait ensuite que cette mesure était loin d'être suffisante pour résoudre le problème du chômage. Sur intervention de ma part, le ministre m'a déclaré qu'il était parvenu à ce chiffre beaucoup plus rapidement que moi. C'était une façon de plaider coupable à l'accusation non seulement d'être l'initiateur de la loi mais de l'échec de sa mise en œuvre.

Loin de moi l'idée de blâmer notre cher ministre de l'Expansion économique régionale pour le chômage qui règne chez nous, car la première cause en est l'ensemble de la politique économique gouvernementale à l'égard de l'inflation. C'est l'arme dont s'est servi le gouvernement pour lutter contre elle. Le ministre n'est pas sans savoir qu'une forte proportion de notre inflation est importée